

Ne donnez jamais une donnée personnelle de santé à un assureur

 <p>Denis JACOPINI</p> <p>DENIS JACOPINI L CI</p> <p>vous informe</p>	<p>Ne donnez jamais une donnée personnelle de santé à un assureur</p>
--	---

Quand il s'agit de données personnelles de santé, les Français ne doivent rien communiquer aux assureurs, aux banquiers ou aux employeurs. C'est le conseil de Philippe Douste Blazy, ancien ministre de la santé, et désormais créateur de la startup Honestica.



Les laboratoires pharmaceutiques à voir

Il a pris la parole lors de l'événement Keynote 2016 organisé par Maddyness le 20 janvier à Paris. "Il ne faut jamais donner de données personnelles aux assureurs, aux employeurs, aux banquiers," dit-il, "les laboratoires pharmaceutiques, il faut voir," ajoute-t-il.

Il parle alors de données personnelles. Il est plus ouvert pour l'usage de données de santé anonymisées. L'ancien ministre est revenu sur son expérience du dossier médical personnel. "Le DMP est le plus grand échec de ma vie quand j'étais ministre de la santé en 2004" déclare-t-il. Il croyait pourtant en ses vertus qu'il s'agisse d'accélérer les diagnostics, de détecter les risques liés à certains médicaments ou de réduire les coûts médicaux.

"En France, on dépense 30 milliards d'euros par an en examens redondants," pointe-t-il. "Vous vous blessez, on va vous faire faire une radio, et si vous devez aller à l'hôpital, on va refaire cette radio, on ne tient pas compte de la radio que vous avez faite dans le privé," illustre-t-il.

Mediator et sclérose en plaques

"Avec le DMP, on aurait vu en quelques mois et pas en années, que le Mediator créait des effets indésirables," souligne-t-il. "De plus, on avait dit que la vaccination contre l'hépatite B créait des risques de sclérose en plaques, on aurait vu que c'est faux grâce au DMP," martèle-t-il.

Depuis, il pense faire renaître ce dossier au sein de sa startup Honestica, où il est associé à Frank Le Ouay, l'un des cofondateurs de Criteo. "La création d'un dossier médical personnel a échoué chez les Américains parce qu'ils partent du patient, il faut partir du médecin, c'est lui qui dans le cadre de la relation de confiance avec le patient va pousser cette solution. Mais il faut lui vendre ce dossier médical comme un moyen de gagner du temps, une heure par jour, et pas comme de la paperasse supplémentaire," recommande-t-il.

Expérimentation en mars

Sa société va débuter l'expérimentation en mars prochain de sa solution auprès d'un hôpital toulousain. "Les comptes rendus de sortie de l'hôpital sont encore envoyés par la Poste," dit-il, "nous proposons de les gérer électroniquement." Et il mise sur les médecins hospitaliers pour faire le succès de ce dossier médical électronique.



Réagissez à cet article

Source : *Philippe Douste-Blazy : "ne donnez jamais une donnée personnelle de santé à un assureur" | La Revue du Digital*